

RÉPUBLIQUE GABONAISE



Conseil National Climat

PLAN NATIONAL DE RÉDUCTION DU TORCHAGE ET DE VALORISATION DU GAZ ASSOCIÉ : UNE OPPORTUNITÉ DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



LE PLAN NATIONAL CLIMAT

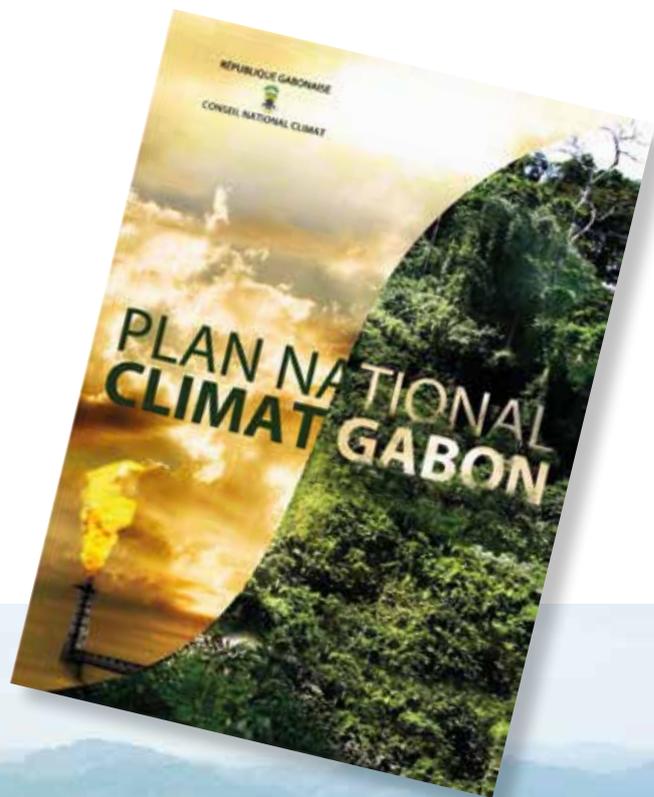
Le Plan Climat vise l'adéquation entre les engagements du Gabon, pris dans le cadre de la négociation sur le climat, et le Plan Stratégie Gabon Émergent. Deux démarches clés sont mises en œuvre :

1. Le torchage du gaz associé est l'un des principaux secteurs sur lequel se base l'engagement du Gabon de réduire ses émissions de 50% d'ici 2025 ;
2. Assurer l'adaptation au changement climatique du territoire gabonais, en prévenant et en maîtrisant les risques pesant sur les écosystèmes.

« Le Plan Climat vise l'adéquation entre les engagements du Gabon, pris dans le cadre de la négociation sur le climat, et le Plan Stratégie Gabon Émergent. »

En 2009, le Gouvernement de la République a pris la décision d'interdire le torchage continu du gaz associé. Cette décision a été complétée par un autre texte qui fixe des pénalités en cas de non respect. Si le premier Arrêté confirme la volonté du Gabon à participer à l'effort mondial de réduction du volume de gaz torché, le deuxième texte connaît quelques difficultés d'application. En effet, les difficultés techniques et économiques ont conduit certains opérateurs à solliciter des dérogations le temps de programmer les investissements correspondants.

Aujourd'hui, le Conseil National Climat travaille avec le Ministère chargé des Hydrocarbures et les opérateurs en production pour assurer le suivi de la mise en œuvre de ce plan.





« Nous devons impérativement agir pour proposer aux générations actuelles et futures, un véritable projet de développement à faible émission de carbone. »

Ali BONGO ONDIMBA,
Président de la République Gabonaise

PLAN STRATÉGIQUE GABON EMERGENT

Le Plan Stratégique Gabon Emergent constitue le Plan de Développement Durable du Gabon, à travers lequel la vision du Président de la République est traduite en programmes et en actions par le Gouvernement.

« Notre objectif global est d'impulser une croissance à faible émission de carbone par le biais d'investissements tenant compte de la responsabilité environnementale, tout en créant des infrastructures et des emplois, ce qui devrait nous aider à instaurer un nouveau modèle de développement qui intègre le bien-être humain, l'équité sociale, la croissance durable et la conservation environnementale. »

LE TORCHAGE AU GABON

POLITIQUE

Le Plan de Réduction du Torchage et de Valorisation du gaz associé du Gabon est un engagement des plus Hautes Autorités du Gabon ; le Conseil National Climat veille à l'application du Plan par le Régulateur et les sociétés pétrolières.

RÈGLEMENTAIRE

- Le Gabon a adopté deux textes réglementaires interdisant le torchage, en 2009 et en 2010;
- Le Gabon a promulgué la Loi 011/2014 dans laquelle l'interdiction du torchage est consacrée et les spécificités d'encadrement prévues dans les textes d'application;



4

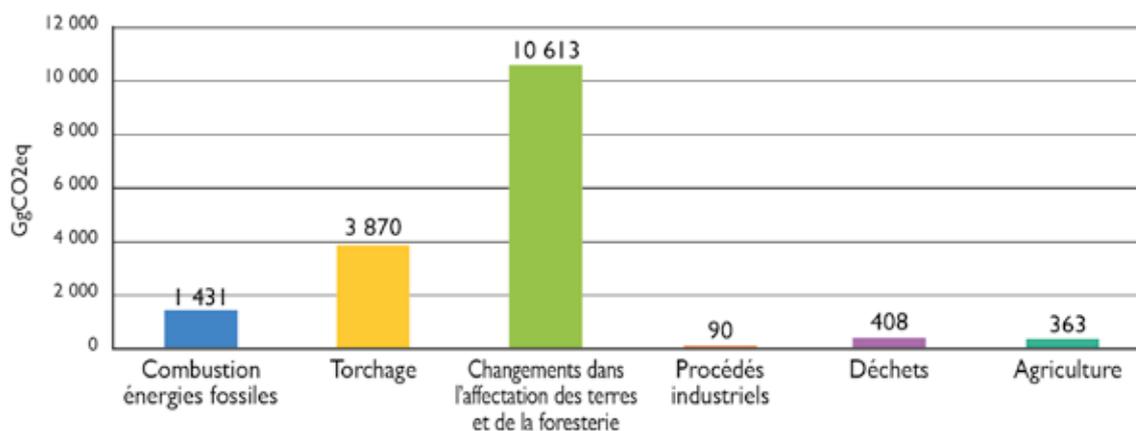
ACTIONS

- Inciter les opérateurs à utiliser les meilleures pratiques opératoires ;
- Faciliter, pour les besoins d'opération, la fourniture du gaz entre les opérateurs excédentaires et déficitaires ;
- Encourager les sociétés pétrolières à développer, en synergie, les projets de valorisation du gaz associé ;
- Coopération étroite entre le Régulateur, les sociétés pétrolières et les potentiels clients du marché national pour développer ensemble les actions visant la mise en place d'un marché gazier national.

INFORMATIONS

- Démarrage de la production pétrolière au Gabon : 1956
- Adhésion du Gabon au GGFR : 2007
- GGFR AWARD en 2012 pour récompenser la contribution du Gabon à l'effort mondial de réductions du Torchage ;

INVENTAIRE DES ÉMISSIONS DE GES (2000)



Source : 2^e Communication Nationale

- Le Torchage de gaz associé dans le secteur Energie et la Forêt sont les deux “principaux secteurs sur lesquels se base l’engagement du Gabon” de réduire de 50% les émissions de GES d’ici 2025.
- Le Torchage représente la 2^e source d’émission de gaz à effet de serre au Gabon après la Forêt.
- En 2000, le Torchage représentait 23% des émissions directes de gaz à effet de serre.
- Ces émissions liées au torchage du gaz associé dans la production pétrolière ont fait l’objet de plusieurs mesures.



MODÈLE DE VALORISATION DU GAZ

DÉVELOPPEMENT D'UN MARCHÉ GAZIER NATIONAL

Production d'électricité

- Objectif : 300 MW produit au gaz à l'horizon 2025.
- **Existants** : 152 MW.
- Les centrales à gaz de la SEEG à Owendo, Port-Gentil et Gamba depuis plusieurs années.
- La Centrale thermique à gaz d'Alenakiri, installée depuis 2012.
- Centrale thermique de Port-Gentil, déjà construite et début de la mise en production Mars 2016, pour une capacité initiale de 40 MW qui augmentera à **192 MW**.
- D'autres projets sont à l'étude.

Production d'engrais

- Usine OLAM de 2 MT/an nécessitera près de 1 TCF, le projet est en développement.

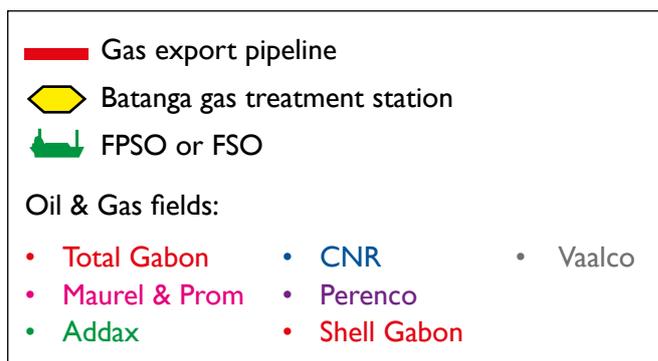
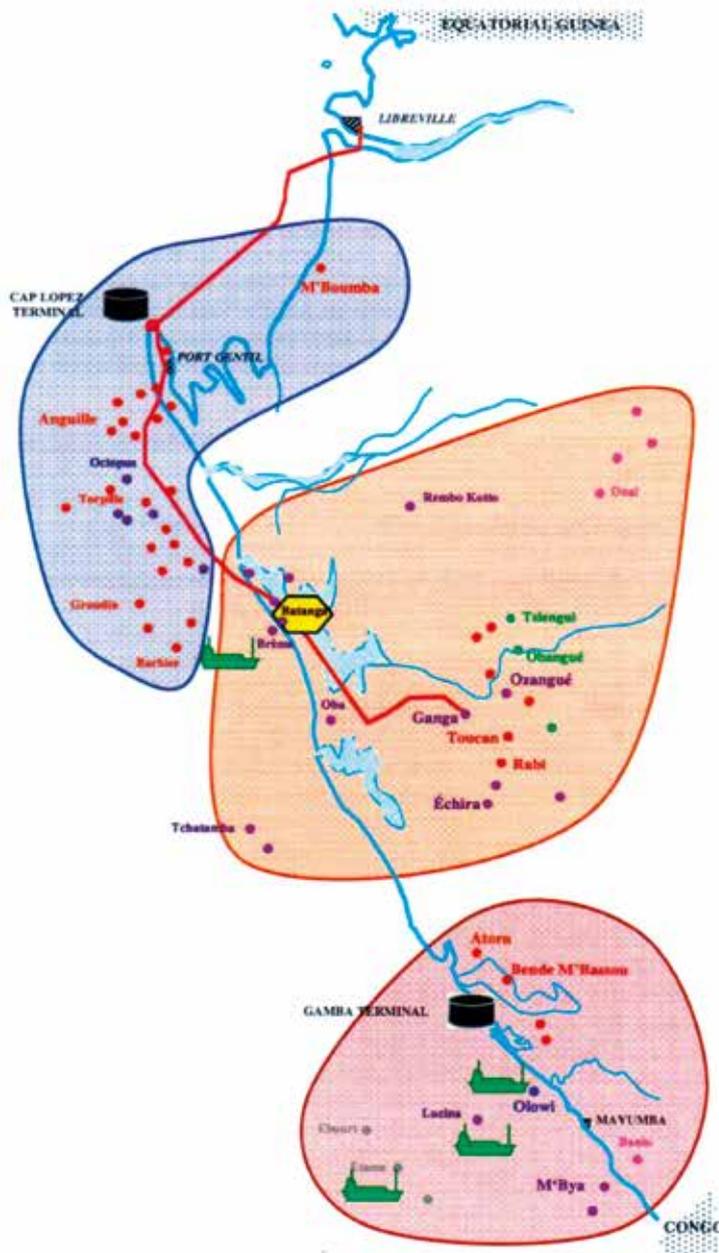
6

Autres projets

- Plusieurs projets de réinjection de gaz ont été réalisés.
- Des projets d'approvisionnement d'autres opérateurs déficitaires ont été développés, ...
- Utilisation du gaz pour les opérations pétrolières.

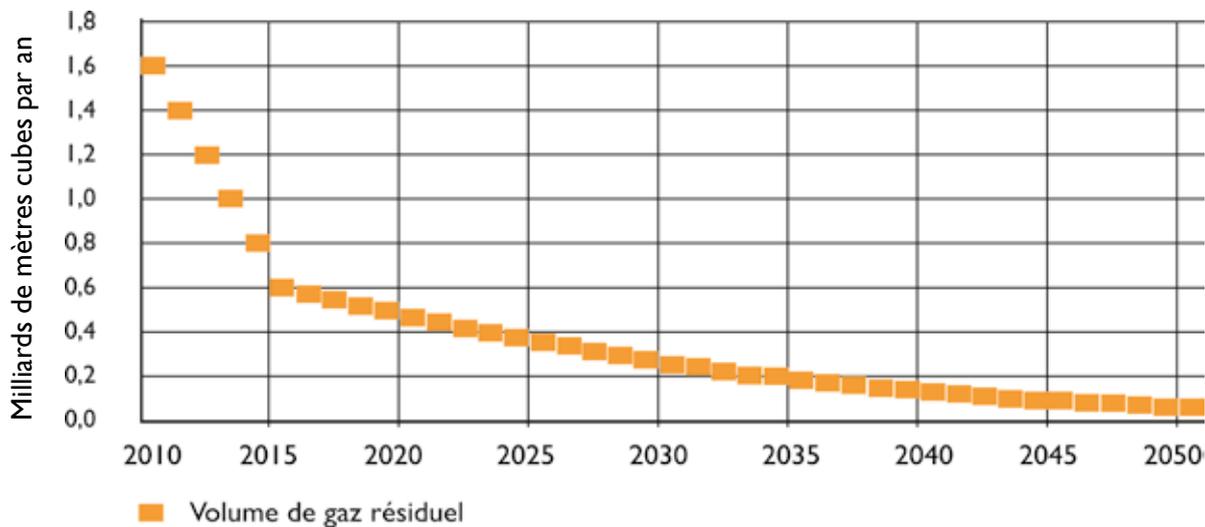
Défis

- **Collecter le Gaz** : Faire évaluer et construire progressivement un réseau national de transport de gaz vers les zones de consommation ;
- Vaincre la difficulté de valoriser des faibles volumes de gaz associés dans certains champs et de construire un réseau de collecte de gaz pour relier les zones de production très éparpillées sur le bassin pétrolier gabonais et les transporter vers les zones de consommation.



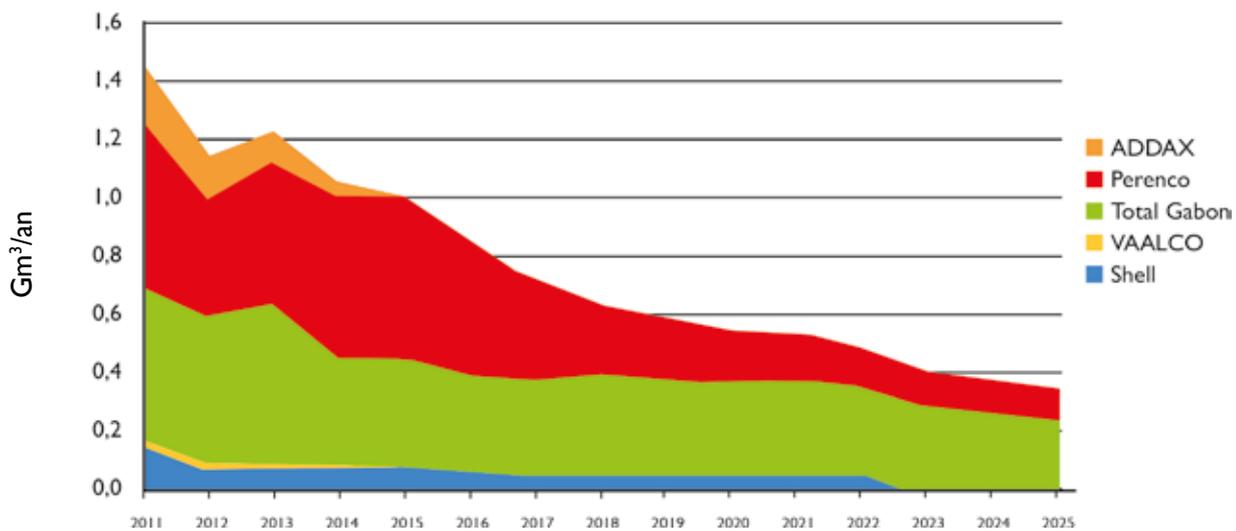
PLAN DE RÉDUCTION DU TORCHAGE

PLAN DE RÉDUCTION DU TORCHAGE



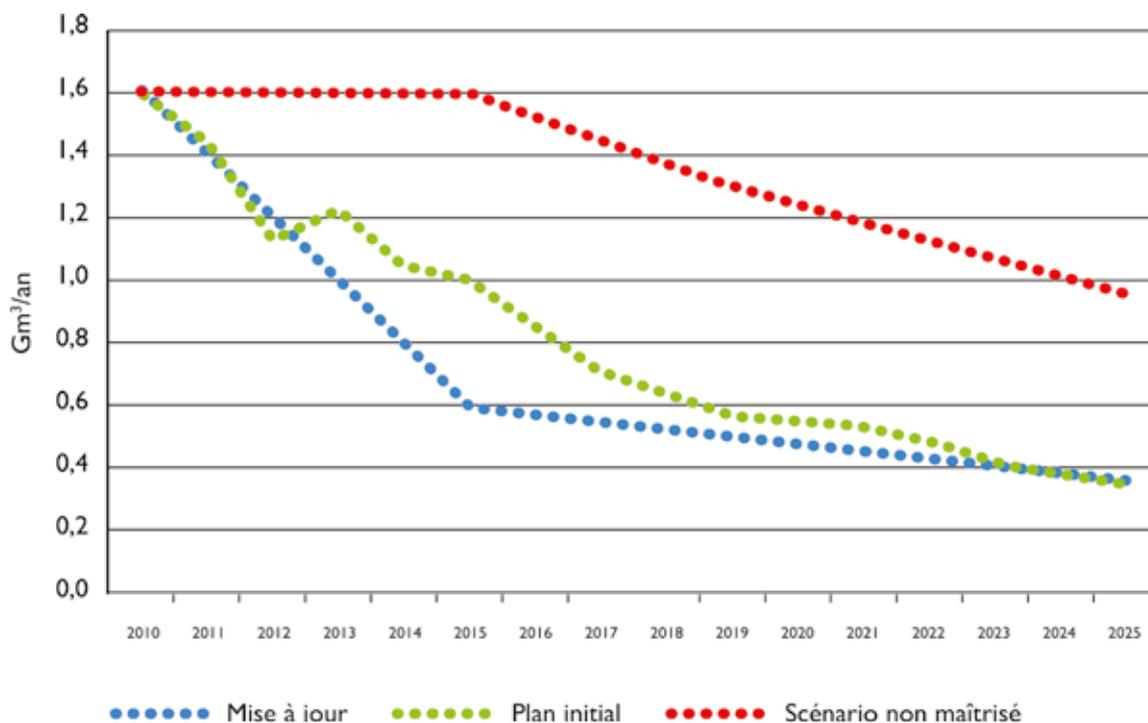
- Le plan de réduction du torchage est basé sur la synthèse des engagements de chaque opérateur pétrolier
- Il vise l'atteinte d'un objectif de zéro torchage à l'horizon 2030

ÉVOLUTION DES VOLUMES DE GAZ TORCHÉ PAR OPÉRATEUR



IMPACTS SUR LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES

SCÉNARIOS DE RÉDUCTION DU TORCHAGE



- Sur la période 2010-2025, cette politique volontariste permettra de réduire les émissions de GES de 17 341 GgCO₂, soit 41% des émissions (63% en 2025).
- Adhésion du Gabon en avril 2015 à l'initiative Zéro torchage de routine d'ici 2030, de la Banque Mondiale.

Le respect de ce plan est notamment rendu réaliste par :

- la substitution par le gaz des sources fossiles dans le Mix Énergétique. Plus de 300 MW/h d'électricité par Turbine à gaz seront mis en production d'ici 2020 ;
- le développement de projets majeurs de valorisation et d'exportation du gaz (Usine de fertilisants, nouvelle raffinerie, projet GNL, Methanol,...)

« Sur la période 2010-2025, cette politique volontariste permettra de réduire les émissions de GES de 17 341 GgCO₂ »